



COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY A CONSEILLÉ LE GROUPE SUISSE HOLCIM LORS DE L'ACQUISITION DU GROUPE PRB



| 10/05/22 | Vincent Brenot Florence Chafiol Valéry Denoix de Saint Marc François Pochard Benjamin van Gaver Ariane Seyed-Movaghar Olivier Attias Geoffroy Thill Alexandra Berg-Moussa Juliette Vachet Charles Maurel Alexandre Trovato David Neuwirth

August Debouzy, et en particulier son German Desk, a conseillé le groupe suisse Holcim, un des acteurs majeurs des solutions de construction innovantes et durables, dans le cadre de l'acquisition de 100 % du groupe PRB, première entreprise française indépendante de son secteur proposant une large gamme de produits hautes-performances pour la rénovation et l'isolation thermique du bâtiment.

La réalisation de l'acquisition a été annoncée le 9 mai 2022 et intervient après le feu vert, donné le 13 avril 2022, par l'Autorité de la concurrence. Un accord permettant d'entamer la procédure d'information / consultation des instances représentatives du personnel du groupe PRB avait été signé le 22 décembre 2021.

Le Groupe PRB, dont une prévision de chiffre d'affaires s'élève à 340 millions d'Euros pour 2022, emploie plus de 700 salariés travaillant au sein d'installations dernier cri dont son centre de recherche et développement, ses 5 usines de production et ses 26 dépôts logistiques. PRB s'appuie également sur 1300 points de distribution.

L'acquisition s'intègre parfaitement dans la stratégie « Accelerating Green Growth » de Holcim, qui vise l'expansion de ses activités Solutions & Produits pour représenter 30 % du chiffre d'affaires net du groupe d'ici à 2025, et ce grâce à la pénétration des segments les plus attractifs dans la chaîne de valeur de la construction, allant des toitures à la réparation et à la rénovation.

August Debouzy intervenait en tant que conseil de Holcim sur les aspects M&A avec une équipe composée de Valéry Denoix de Saint Marc (Associé), David Neuwirth (Avocat senior) et Ludovic de Talancé (Avocat) ; Philippe Durand (Associé) et Alexandre Dumortier (Avocat) sur les aspects de droit social ; Renaud Christol (Associé) et Marc-Antoine Picquier (Avocat) sur les aspects de droit de la concurrence.

Sur l'audit, l'équipe AD était également composée de : Vincent Brenot (Associé) et Charles Maurel (Avocat) sur les aspects de droit public et réglementaire ; François Pochard (Associé) et Geoffroy Thill (Conseil en propriété industrielle senior) sur les aspects brevets ; Alexandra Berg-Moussa (Associée), Nicolas Quoy (Counsel) et Antoine Boulet (Avocat) sur les aspects contrats commerciaux et IT ; Juliette Vachet (Avocate) sur les aspects Corporate ; Florence Chafiol (Associée), Héroïse Jardel et Ariane Seyed-Movaghar (Avocates) sur les aspects de protection de données personnelles et de propriété intellectuelle ; Laure Bonin (Associée), Emmanuel Le Galloc'h (Avocat) et Driss Tlemcani (Avocat) en financement ; Benjamin van Gaver (Associé), Olivier Attias (Counsel), Alexandre Trovato (Avocat) et Alexandre Bay (Avocat) en contentieux ; Paul Raffournier (Avocat) en droit social et Julien Wlodarczyk (Counsel) sur les aspects immobiliers.
